



<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009</b>
---

---//---

L'an Deux Mille Neuf, le vingt six mars à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 H 30 mn.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mademoiselle Régina SUEN KO, conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	Présent			
CLARK Jean-Claude	Présent			
TEAHA Danièle	Présente			
MAIOTUI Paul	Présent			
BOUTEAU Nicole	Présente			
FONG LOI Charles		Absent	Agnès CHAMPS	
TRAFTON Mareva		Absente	Michel BUIILLARD	
TEMEHARO René	Présent			
SHAN SEI FAN Victorine		Absente		
DESTANG Max	Présent			
TAMA Hinatea	Présente			
ELLACOTT Alban		Absent		
LE GAYIC Roméo	Présent			
PANAI Florienne		Absente	René TEMEHARO	
ADAMS Myrna	Présente			
MAI Alain	Présent			
CHAMPS Agnès	Présente			
IENFA Jules		Absent	Lily BORDET	
PENOT Yvette		Absente	Paul MAIOTUI	
TANSEAU Robert		Absent		
LOMBARD Adrien	Présent			
LIVINE Danielle	Présente			

TE PING Antoinette		Absente		
TEATA Marcelino	Présent			
PUHETINI Sylvana	Présente			
BORDET Lily	Présente			
SUEN KO Régina	Présente			
SARCIAUX Aldo	Présent			
GATIEN Johanna	Présente			
MATAOA Myron		Absent		
CARLSON Jean-Michel		Absent	Johanna GATIEN	
PEU Titaua		Absente		
TCHEONG Céline		Absente		
TERIITEPOROUARAI Thomas		Absent	Danièle TEAHA	
NAIA TERIIPAIA Amaronn		Absente		
<b>TOTAL à l'ouverture</b>	20	15	07	

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

20 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour ajouter le rapport n° 2009/29 relatif à un projet de délibération instituant une régie publicitaire et nommant un régisseur pour la revue municipale « PAPEETE PRATIQUE »

POUR : 20 dont 07 procurations      CONTRE : 00      ABSTENTION : 00

II°) Adoption du compte-rendu de la séance du 02 Mars 2009 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 02 Mars 2009 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

III°) Décisions prises depuis le 02 mars 2009 par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du conseil municipal du 02 mars 2009 :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECU A SA/IDV LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2009-18	Concession de terrain	Accordant à Monsieur et Madame TEIHOARII Rodrigue et Mere, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 158.000 FCFP.	06/03/2009	06/03/2009

2009-19	Concession de terrain	Accordant à Monsieur TAAVERE Alphonse, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	06/03/2009	06/03/2009
2009-20	Concession de terrain	Accordant à Mademoiselle TUTURU Maureen, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	06/03/2009	06/03/2009
2009-21	Concession de terrain	Accordant à Monsieur MERCIER Raymond, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	06/03/2009	06/03/2009
2009-22	Concession de terrain	Accordant à Monsieur TISSAN Cédric, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	06/03/2009	06/03/2009
2009-23	Concession de terrain	Accordant à Monsieur TAPUTU William, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	06/03/2009	06/03/2009
2009-24	Marché public	Marché public de service n° 2/2009, acte d'engagement, conclu avec la SA SPEA pour l'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales.	26/02/2009	06/03/2009
2009-25	Marché public	Marché public de service n° 3/2009, acte d'engagement conclu avec l'entreprise H2O INGENIERIE pour l'étude d'aménagement de voiries et réseaux divers dans le quartier TE AROHA/ Tepapa à la Mission à PAPEETE pour un montant de 2.750.000 FCFP TTC.	12/01/2009	14/01/09
2009-26	Marché public	Marché public d'étude n° 4/2009, acte d'engagement, conclu avec le groupement SPEED/INFRA+ pour l'étude d'aménagement de voiries et réseaux divers dans le quartier VAIMORA à TIPAERUI pour un montant de 4.928.000 FCFP TTC.	26/02/2009	06/03/2009
2009-27	Marché d'étude	Marché d'étude de programmation n° 5/2009, acte d'engagement, conclu avec Monsieur Hugues MORIGAULT, architecte, pour l'étude de programmation d'un pôle d'équipements communaux sur le site Bambridge pour un montant de 5.401.000 FCFP TTC.	26/02/2009	06/03/2009
2009-28	Régie de recettes	Modifiant l'arrêté n° 93-119 du 28 septembre 1993, modifié, relatif à la régie de recettes instituée à la Mairie de Papeete.	19/03/2009	19/03/2009
2009-29	Convention de partenariat	Convention de partenariat dans le cadre du salon Seatrade Cruise Shipping convention 2009 de Miami pour un montant de 495.000 FCFPTTC.		16/03/2009

2009-30	Marché public	Marché public de travaux n° 06/2009, acte d'engagement, conclu avec la SARL TECHNIMARINE pour la fabrication et pose d'un ponton flottant au centre nautique de Hititai de Taunoa pour un montant de 6.930.000 FCFP TTC.	17/03/2009	23/03/2009
2009-31	Marché public	Marché public de travaux n° 7/2009, acte d'engagement, conclu avec la SARL POLYTRA 2000 pour le réaménagement du plateau sportif TEMAURI VILLAGE pour un montant de 8.725.135 FCFP TTC.	16/03/2009	23/03/2009
2009-32	Marché public	Marché public de travaux n° 8/2009, acte d'engagement, conclu avec la SARL Techno Froid, pour le réaménagement du plateau sportif TEMAURI VILLAGE pour un montant de 1.988.945 FCFP TTC.	16/03/2009	23/03/2009

IV°) Examen des affaires comme suit :

Rapport n° Rapporteur :	Délibération n° Décisions	Vote
Sur le rapport N° 2009-25 de Mr Michel BUIILLARD	<p>Délibération n° <b>2009-18</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>DONNE ACTE</b> au Maire de la présentation du compte administratif pour l'exercice 2008, <b>CONSTATE</b> l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2008 du Trésorier des Iles du Vent, des Archipels et des Australes, receveur municipal, et ceux du compte administratif du Maire, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, <b>N'EMET</b> ni observation, ni réserve, sur ces points précis, sur le compte de gestion du comptable, <b>RECONNAIT</b> la sincérité des restes à réaliser, <b>AFFECTE</b> le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 d'un montant de 1.571.006.374 FCFP comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affectation au compte « excédents de fonctionnement capitalisés » (compte R1068) : 341.882.954 FCFP ;</li> <li>- Affectation en excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 1.229.123.420 FCFP.</li> </ul> <hr/> <p><i>Le compte administratif pour l'exercice 2008 de la commune de Papeete peut se résumer ainsi :</i></p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p> <p><i>Mr Michel BUIILLARD n'a pas participé aux débats et au vote du C.A.</i></p>

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 217 419 428
Part affectée à l'investissement	-	
Opération de l'exercice	5 299 249 858	5 652 836 804
<b>TOTAUX</b>	<b>5 299 249 858</b>	<b>6 870 256 232</b>
Résultats de clôture	<b>1 571 006 374</b>	
Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	43 169 569	-
Part affectée à l'investissement	-	-
Opération de l'exercice	950 274 776	928 553 995
<b>TOTAUX</b>	<b>993 444 345</b>	<b>928 553 995</b>
Résultats de clôture	<b>-64 890 350</b>	
Libellé	ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	1 174 249 859
Part affectée à l'investissement	-	-
Opération de l'exercice	6 249 524 634	6 581 390 799
<b>TOTAUX</b>	<b>6 249 524 634</b>	<b>7 755 640 658</b>
Résultats de clôture	<b>1 506 116 024</b>	
Solde d'exécution de l'exercice cumulé	Déficit	64 890 350
	Excédent	-
	Restes à réaliser en dépenses :	554 307 364
	Restes à réaliser en recettes :	277 314 760
	Déficit total de financement :	-341 882 954

Après le vote du compte administratif, Monsieur Patrice REDLICH, Trésorier de la T.I.V.A.A, présent à la séance, a été invité à présenter son compte de gestion.

Tout d'abord il a attesté la concordance des chiffres du CA avec ceux du compte gestion établi par les services de la Trésorerie.

A savoir :

Un résultat excédentaire sur l'exercice 2008 de 353. 586. 946 FCP en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 21. 720. 781 FCP en section d'investissement.

Compte tenu des reports des exercices précédents de - 43.169 .569 FCP en Inv. Et de 1. 217. 419. 428 FCP en Fonct., les nouveaux résultats de clôture, tous exercices confondus, s'élèvent à - 64 890 350 FCP en Inv. et à 1.571.000.374 FCP en fonctionnement soit un fonds de roulement final de 1.506 .116 .024 FCP (il était de 1.174.249. 859 FCP au 31/12/2007).

Il considère que c'est une situation très satisfaisante qui permet de procurer des marges de manœuvre intéressantes pour l'avenir.

Il poursuit son intervention par quelques commentaires sur l'exécution de l'exercice 2008 :

1°) En fonctionnement : Le budget s'est exécuté à hauteur de 95 % en dépenses (hors virement à la section d'investissement) et à hauteur de 103 % en recettes ce qui traduit une maîtrise du cycle de fonctionnement dans les opérations courantes.

- Ainsi, en dépenses, si le chapitre relatif aux dépenses de personnel s'est exécuté à 98,4 % (il s'agit là de dépenses difficilement compressibles) celui consacré aux dépenses de charges courantes s'est réalisé à 91,4%.
- En recettes, le taux d'exécution indique que la commune avait inscrit des prévisions prudentes ce qui est un signe de bonne gestion.

*A noter particulièrement :*

- *Les encaissements sur droits de voirie (7337) ont été supérieurs de 19,5 millions FCP aux prévisions.*
- *Les centimes additionnels (732) de + de 118,2 millions FCP.*
- *Le FIP (7438) de + de 11 millions FCP pour ne citer que les plus importants....*

*2°) En investissement : Le budget s'est réalisé à hauteur d'un peu plus de 37%. Il est toujours plus prudent d'analyser les opérations d'investissement sur un cycle supérieur à celui d'une année.*

*En effet, les décalages parfois importants tant en situation budgétaire qu'en situation de trésorerie peuvent naître entre les opérations de dépenses et de recettes du fait de la spécificité des financements.*

*Ainsi, les opérations de dépenses comptabilisées sur un exercice trouvent bien souvent leur contrepartie en recettes sur l'exercice suivant lorsque les subventions ou dotations sont versées par les financeurs. Les restes à réaliser s'ils viennent équilibrer l'appréciation que l'on peut porter sur le niveau d'investissement d'une collectivité ne sont cependant pas traduits budgétairement dans les comptes d'un exercice.*

*De cette façon, il rappelle que l'exercice 2007 s'était traduit, par un déficit d'Inv. de - 59.887. 517 FCP alors que l'exercice 2008 voit apparaître un déficit moindre de - 21. 720. 781 FCP : Les recettes attendues des opérations commencées ou terminées en 2007 ayant probablement fait l'objet d'émissions de titres de recettes en 2008.*

*Au demeurant, un fort déséquilibre entre les restes à réaliser dépenses et recettes traduit bien souvent une gestion pas assez dynamique des dossiers de demande de financement.*

*En ce qui concerne les ratios qui permettent d'apprécier la santé financière d'une collectivité, Monsieur Patrice REDLICH fait les commentaires suivants :*

*Sur l'autofinancement, c'est à dire la capacité à dégager une épargne pour financer une partie des investissements. Cette épargne se calcule après paiement des dépenses courantes et remboursement de l'annuité en capital de la dette. Un taux supérieur à 100 % indique qu'une commune ne dégage pas d'épargne suffisante. Ce taux se mesure à 95 % à Papeete. Il était identique l'an passé. Ce bon résultat, cette année encore, permet de dégager des marges de manœuvre supplémentaires et doit inciter la commune à poursuivre dans la voie qui consiste à contenir les dépenses pour dégager de l'excédent sur le cycle de fonctionnement d'autant que l'emprunt de 450 millions contracté en 2008 va occasionner une annuité en capital en 2009 bien supérieure à celle de 2008.*

*Sur le surendettement potentiel, il s'agit de mesurer la faculté de la commune d'assurer le remboursement de sa dette avec son épargne et cela dans une durée de temps qui ne soit pas excessive (10 ans maximum).*

*Papeete respecte ces ratios avec toutefois le rappel que l'encours de la dette a augmenté de 20 % par rapport à la fin de l'année 2007 pour atteindre désormais 1,9 milliard de FCFP et qu'il faudra rester vigilant sur le niveau de l'annuité à payer par rapport à la capacité à dégager de l'autofinancement. Actuellement la durée théorique de remboursement de cette dette s'élève à 5,5 ans compte tenu du niveau d'épargne dégagé cette année.*

*Sur le niveau des charges incompressibles, il mesure le poids des dépenses contraintes (personnel, cotisations, contingents et participations, intérêts de la dette) auxquelles la commune doit faire face de manière obligatoire par rapport aux recettes courantes. Le taux «admissible» est de 65 %. Papeete est à 70 % (67 % en 2007) Il y a là une légère dégradation. Il faut donc faire très attention par conséquent aux nouveaux recrutements qui pourraient venir encore augmenter ce taux qui doit être interprété comme un signal.*

*Sur la situation de trésorerie : Avec 598 millions de FCP (contre 503 au 31/12/2007) la trésorerie de la commune se trouve dans une excellente situation permettant d'éviter tout incident de paiement à l'égard de ses fournisseurs.*

	<p><i>Sur les restes à recouvrer : Avec 1,2 milliard de FCP de restes, ils demeurent toujours à un niveau très élevé. Il s'agit des dettes des redevables de produits communaux non soldées au 31/12/2008. Cela constitue un gisement de trésorerie non négligeable. Des efforts en commun avec la trésorerie doivent être entrepris afin de parvenir à un meilleur recouvrement.</i></p> <p><i>Monsieur Patrice REDLICH conclu son propos en disant que la commune dispose d'une marge de manœuvre budgétaire importante constituée par un héritage de plusieurs années consécutives d'excédents qu'il faut s'efforcer de préserver par un contrôle des dépenses courantes et une maîtrise de l'endettement. Cette marge devrait permettre à la commune de poursuivre sa politique ambitieuse de développement.</i></p>	
<p>Sur le rapport N° 2009-20 de Mr Aldo SARCIAUX</p>	<p><b>Délibération n° 2009-19</b> Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> les principes de l'appel d'offres à lancer en vue du nettoyage des rues sur le territoire communal et <b>AUTORISE</b> le Maire à engager la procédure d'appel d'offres correspondante.</p> <hr/> <p><i>Le marché public de prestation de service passé avec la T.S.P pour la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, encombrants, déchets verts) et le nettoyage de la ville, arrive à son terme fin 2009. Un appel d'offres est en préparation pour ces prestations à partir de 2010.</i></p> <p><i>En ce qui concerne en particulier le nettoyage de la ville, les principes retenus sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Décomposition des prestations en deux marchés distincts : collecte et <b>nettoisement</b> ;</i></li> <li>• <i>Durée du marché différenciée pour les marchés de collecte (5 ans) et de <b>nettoisement</b> (3 ans) ;</i></li> </ul> <p><i>L'estimation prévisionnelle pour le nettoyage est établie à 160 millions FCFP par an (année 2010 hors actualisation).</i></p>	<p>Unanimité dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport N° 2009 - 21 de Mr Aldo SARCIAUX</p>	<p><b>Délibération n° 2009-20</b> Le conseil municipal, après avoir délibéré, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> les principes de l'appel d'offres à lancer en vue de la collecte des déchets ménagers sur le territoire communal et <b>AUTORISE</b> le Maire à engager la procédure d'appel d'offres correspondante.</p> <hr/> <p><i>Le marché public de prestation de service passé avec la T.S.P pour la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, encombrants, déchets verts) et le nettoyage de la ville, arrive à son terme fin 2009. Un appel d'offres est en préparation pour ces prestations à partir de 2010.</i></p> <p><i>En ce qui concerne en particulier la collecte des déchets ménagers, les principes retenus sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Décomposition des prestations en deux marchés distincts : <b>collecte</b> et <b>nettoisement</b> ;</i></li> <li>• <i>Durée du marché différenciée pour les marchés de <b>collecte</b> (5 ans) et de <b>nettoisement</b> (3 ans) ;</i></li> <li>• <i>Maintien d'une enveloppe globale identique, avec introduction de nouveaux services ;</i></li> <li>• <i>Mise à disposition de bacs verts par la Ville (en lieu et place de la SEP qui n'assure plus ce service).</i></li> </ul>	<p>Unanimité dont 07 procurations</p>

	<p><i>L'estimation prévisionnelle pour le marché de collecte est établie à 390 millions FCFP par an (année 2010 hors actualisation).</i></p>	
<p>Sur le rapport N° 2009-22 de Mr Michel BUIILLARD</p>	<p><b>Délibération n° 2009- 21</b>  Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> la réalisation du suivi des raccordements des abonnés du service de l'assainissement collectif des eaux usées et le plan de financement de cette opération, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de financement à passer pour l'obtention d'une subvention du FIP.</p> <hr/> <p><i>Le réseau de collecte des eaux usées est constitué de deux parties :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une partie publique, partie intégrante de la concession et construite sous la voirie et dans le domaine public : les travaux sont réalisés par la collectivité</i></li> <li>• <i>Une partie privative, appartenant à chaque propriétaire, placée dans sa propriété et permettant de ramener les eaux usées produites dans les bâtiments au réseau collectif en bord de voirie : ces travaux sont à réaliser par chaque propriétaire, à ses frais.</i></li> </ul> <p><i>En milieu urbain dense et ancien, comme c'est le cas sur Papeete et plus particulièrement dans la zone du marché et de l'hôtel de Ville, les raccordements en partie privative sont complexes sur un plan technique et parfois coûteux, dès lors que la construction d'origine ne prévoyait pas une collecte des eaux usées en bord de voirie.</i>  <i>Aussi il est proposé de poursuivre l'accompagnement technique des propriétaires en vue de leur raccordement, par la prise en charge des missions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mise en place d'une formation à l'intention des entreprises : 650 000 FCFP HT</i></li> <li>• <i>Suivi technique des raccordements en deux parties :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>45 000 FCFP HT par abonné pour la phase amont</i></li> <li>○ <i>100 000 FCFP HT par abonné pour la phase de suivi des travaux</i></li> </ul> <i>Soit pour 50 raccordements la somme de 7 250 000 FCFP HT.</i> </li> <li>• <i>Réalisation d'audits techniques détaillés : 700 000 FCFP HT pour 4 audits spécifiques permettant d'appréhender les difficultés majeures sur le bâti.</i></li> <li>• <i>Réalisation d'audit sommaire pour les abonnés non encore prospectés :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>20 audits à raison de 25 000 FCFP HT par audit, soit 500 000 FCFP HT.</i></li> </ul> </li> </ul> <p><i>L'ensemble de ses prestations s'élève ainsi à 9, 1 millions HT, soit 10, 010 millions TTC.</i></p> <p><i>Cette opération sera financée comme suit :</i>  <i>Fonds propres 20 % soit : 2.002.000 FCFP</i>  <i>FIP 80 % soit : 8.008.000 FCFP</i></p> <p><i>Dans l'hypothèse où l'aide du FIP ne pouvait être accordée dans les délais compatibles avec la réalisation des études, la part correspondante serait assurée sur les fonds propres communaux.</i></p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p> <p><i>Mr Paul MAIOTUI n'a pas participé aux débats et au vote de cette délibération.</i></p>
<p>Sur le rapport N° 2009-23 de Mr Michel BUIILLARD</p>	<p><b>Délibération n° 2009-22</b>  Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> la réalisation et le plan de financement de l'étude de modélisation des courants au droit du point de rejet de l'émissaire en mer de la</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>



	<p>future station d'épuration, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de financement à passer pour l'obtention d'une subvention du FIP.</p> <hr/> <p><i>Une telle étude, non obligatoire mais qui a pu faire défaut sur des projets similaires, permettra de répondre à l'ensemble des interrogations qui pourront se faire jour de la part des partenaires au projet, et d'explicitier précisément dans quel milieu le projet de la Ville s'implantera.</i></p> <p><i>Dans le cas de l'émissaire de la station d'épuration de Papeete, il s'agit également d'un principe de précaution supplémentaire vis-à-vis de l'environnement, dans un contexte où la connaissance parfaite de tels rejets n'est pas encore établie.</i></p> <p><i>Une consultation élargie sera menée pour obtenir la meilleure offre et la meilleure prestation correspondant au cahier des charges.</i></p> <p><i>L'estimation prévisionnelle de l'étude est la suivante :</i></p> <table data-bbox="564 745 1153 929"> <tr> <td>- Étude</td> <td>2 737 010</td> </tr> <tr> <td>- Reprographie des documents</td> <td>100 000</td> </tr> <tr> <td>- Communication et diffusion</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>- <u>Total</u> :</td> <td>2 887 010</td> </tr> <tr> <td><u>TVA 10%</u></td> <td>288 701</td> </tr> <tr> <td><u>Total TTC</u> :</td> <td>3 175 711</td> </tr> </table> <p><b><u>Plan de financement</u></b></p> <table data-bbox="564 1021 1153 1173"> <tr> <td>Montant total :</td> <td>3 175 711</td> </tr> <tr> <td>FIP environnement 80% (sollicitée) :</td> <td>2 540 569</td> </tr> <tr> <td>Fonds propre 20% :</td> <td>635 142</td> </tr> </table> <p><i>Cette étude pourra être réalisée dans les six mois suivants la notification de la subvention du FIP.</i></p> <p><i>Il est à noter que cette procédure serait menée pour la première fois par la Ville, et qu'elle pourra servir d'exemple aux autres projets d'envergure de la commune ou sur le territoire communal. Ainsi, la Ville peut mettre en avant sa capacité d'innovation et de prise en compte des enjeux environnementaux sur son territoire, renforçant un peu plus la crédibilité de son projet d'assainissement des eaux usées, comme c'est déjà le cas par la réalisation de l'évaluation environnementale du schéma directeur (délibération du 13 novembre 2008) ou de l'étude biocénotique du point de rejet (délibération du 2 mars 2009).</i></p>	- Étude	2 737 010	- Reprographie des documents	100 000	- Communication et diffusion	50 000	- <u>Total</u> :	2 887 010	<u>TVA 10%</u>	288 701	<u>Total TTC</u> :	3 175 711	Montant total :	3 175 711	FIP environnement 80% (sollicitée) :	2 540 569	Fonds propre 20% :	635 142	<p><i>Mr Paul MAIOTUI n'a pas participé aux débats et au vote de cette délibération.</i></p>
- Étude	2 737 010																			
- Reprographie des documents	100 000																			
- Communication et diffusion	50 000																			
- <u>Total</u> :	2 887 010																			
<u>TVA 10%</u>	288 701																			
<u>Total TTC</u> :	3 175 711																			
Montant total :	3 175 711																			
FIP environnement 80% (sollicitée) :	2 540 569																			
Fonds propre 20% :	635 142																			
<p>Sur le rapport N° 2009-24 de Mr Paul MAIOTUI</p>	<p><b>Délibération n° 2009-23</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>DECIDE</b> que le salaire horaire applicable aux heures de travail de jour comme de nuit effectuées les jours fériés, reconnus par la réglementation du travail, par les agents de Police municipale est majoré de 15%. Cette disposition ne concerne pas le 1<sup>er</sup> mai.</p> <hr/> <p><i>Dans le cadre de son préavis de grève déposé le 25 février 2009, la Confédération syndicale CSTP/FO demandait l'octroi d'un repos compensatoire pour les agents de Police municipale qui sont de service pendant un jour férié, à raison de deux jours de repos pour un jour férié travaillé. Après négociation, l'autorité a proposé d'étendre les dispositions prévues par la réglementation du travail, applicable pour les heures de travail effectuées les jours fériés dans le cadre d'un fonctionnement en service continu. Ainsi, les heures de travail de jour comme de nuit effectuées par les agents de Police municipale les jours fériés à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, seraient majorées de</i></p>	<p>Unanimité dont 07 procurations</p>																		

	<p>15 %.</p> <p><i>Le coût annuel prévisionnel de cette mesure, pour les agents de Police municipale, s'élèverait à 1.033.000.F.CFP (charges sociales comprises).</i></p>	
<p>Sur le rapport N° 2009-26 de Mr Paul MAIOTUI</p>	<p><b>Délibération n° 2009-24</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> les autorisations de programme et l'affectation des opérations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Travaux d'extension du Cimetière de l'Uranie</li> <li>2- Reconstruction de la cantine de l'école Tamanui ;</li> <li>3- Remise aux normes des cantines des écoles HITI VAI NUI et VAITAMA, créations de salles d'activités, de bureaux GAPP et Psycho y compris rénovation de la charpente couverture du préau de HITI VAI NUI ;</li> <li>4- Construction d'une salle de classe, d'une salle polyvalente et d'un local GAPP pour la création d'une section STP à l'école UI TAMA.</li> </ol> <p><i>Pour la première fois, le budget primitif de l'exercice 2009 de la commune de PAPEETE incorporera des autorisations de programme et des crédits de paiement.</i></p> <p><i>Ces derniers sont définis à l'article L 2311.3 du code général des collectivités territoriales applicable aux communes de Polynésie française.</i></p> <p><i>Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Elles comportent une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Ainsi, la somme des crédits de paiement d'une autorisation de programme est égale au montant de l'autorisation de programme.</i></p> <p><i>Les autorisations de programme et les crédits de paiement y afférents peuvent être modifiés à tout moment par simple délibération.</i></p>	<p>Unanimité dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport N° 2009-27 de Mr Paul MAIOTUI</p>	<p><b>Délibération n° 2009-25</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> le Budget Primitif de la Commune de Papeete, Exercice 2009 et <b>l'ARRETE</b> tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :</p> <p>Neuf milliards douze millions neuf cent quatre vingt douze mille sept cent quatre francs CFP (9.012.992.704 F CFP) répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>six milliards sept cent vingt millions cent cinquante mille huit cent quatre vingt huit francs CFP</b> (6.720.150.888 F CFP) ;</li> </ul> </li> <li>➤ en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>deux milliards deux cent quatre vingt douze millions huit cent quarante et un mille huit cent seize francs CFP</b> (2.292.841.816 F CFP).</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Le budget traduit les actions mises en œuvre par la Ville, dans divers domaines (scolaire, urbanisme, sport, culture, social, sécurité, cadre de vie...) et fait apparaître les sources de financement de ces services publics.</i></p> <p><i>Le Budget Primitif 2009 s'équilibre de la façon suivante : 6.720.150.888 F CFP pour le fonctionnement courant des services et 2.292.841.816 F CFP pour l'investissement consacrés au financement des nouveaux équipements et à la valorisation du patrimoine municipal. Il a été approuvé chapitre par chapitre ainsi qu'il suit :</i></p>	<p>Unanimité dont 07 procurations</p> <p><i>Mrs Michel BUIILLARD et Marcelino TEATA n'ont pas participé, respectivement, aux débats et au vote des articles 657408 et 657402 du chapitre 65.</i></p>

**Recettes et dépenses de fonctionnement**

<b>Chap.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Vote du C.M</b>
	<b>Dépenses de l'Exercice</b>	<b>6 720 150 888</b>
011	Charges à caractère général	1 259 616 200
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 481 387 540
65	Autres Ch. de gestion courante, dont le compte 6574 (subventions) détaillé en page 16 du B.P voté par article.	646 272 552
66	Charges financières (sauf 6611 ICNE)	103 000 000
67	Charges exceptionnelles	131 295 500
022	DEPENSES IMPREVUES	102 737 983
68	Dot. aux Amort. et Prov.	17 409 502
023	VIRT A LA SECT.INVESTISS.	978 431 611
	<b>Recettes de l'Exercice</b>	<b>6 720 150 888</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 229 123 420
70	Prod. Serv.Dom. ventes Div.	371 550 000
73	Impôts et taxes	2 688 063 000
74	Dotations et participations	2 335 392 403
75	Autres Prod. de Gest. Courante	16 460 862
013	Atténuation de charges (Sf. 6611 ICNE)	35 000 000
76	Produits financiers (sauf 762 ICNE)	-
77	Produits exceptionnels	33 910 574
79	Transferts de charges	650 629
72	Travaux en régie	10 000 000

**Recettes et dépenses d'investissement**

<b>Chap.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Vote du C. M</b>
	<b>Dépenses de l'Exercice</b>	<b>2 292 841 816</b>
001	Solde d'exécution reporté	64 890 350
020	DEPENSES IMPREVUES	25 397 088
16	Rembours. d'emprunts et dettes	162 538 842
20	Immobilisation incorporelles	63 442 416
21	Immobilisation corporelles	489 478 917
23	Travaux en cours	278 036 228
<b>OPERATIONS VOTEES - DEPENSES</b>		

2004001	Mise en conformité des bouches d'incendie	12 500 000
2004009	Construction route de l'Uranie	114 833 388
2005004	Signalétique de la ville de Papeete	55 759 552
2005005	Équipement de la cuisine centrale	2 498 979
2005007	Travaux de Rénovation Marché PPT	55 608 249
2006008	Installation Caméras vidéo	15 139 000
2006009	Travaux rénovation HDV	53 719 850
2006013	Assainissement Zone Marché PPT	158 109 626
2006015	Extension Cimetière Uranie	138 602 905
2007002	Aménagements urbains et de voirie	330 000
2007003	Ecole Paofai : Mise aux normes incendie	22 000 000
2007007	Réaménagement Plateau sportif de Temauri Village	35 454 065
2007008	Ecole Taimoana : Grosses réparations	18 849 800
2007010	Achat Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL)	35 028 540
2007011	Réseau d'alerte des populations	5 097 000
2007014	Aménagt Aire de jeux à Titioro Uta	98 560
2007017	Ecole MAMAO : Aménagement du réfectoire	18 748 000
2007020	Rénovation blocs sanitaires des Ecoles communales	36 500 000
2007021	Ecole TAMANUI : Etudes pour la reconstruction de la cantine	3 712 500
2007023	Aménagement d'un centre d'animations socio-culturelles à Vaitavatava	36 706 000
2007026	Aménagement d'un plateau sportif et d'une maison de quartier "les Hauts de Vallons"	39 814 100
2008001	Construction de l'extension du marché	6 500 000
2008002	Construction du complexe de Arupa	9 500 000
2008003	Complexe socio-culturel et sportif de Tipaerui	11 500 000
2008004	Système d'information de	5 921 418

		l'hôtel de ville	
2008006		Elargissement de la route Maria No Te Hau	29 739 673
2008007		Pose d'un ponton flottant au centre nautique	10 374 000
2008008		Aménagement TIPAERUI-VAIMORA	6 930 000
2008009		Aménagement Mission TEPAPA	8 470 000
2008011		Aménagement d'un abri au stade Willy Bambridge	12 700 000
2008014		Assainissement et accotement de la rue Walllis	24 961 400
2008015		Raccordement du marché au réseau collectif des EU	11 012 000
2008016		Raccordement de l'HDV au réseau collectif des EU	5 572 000
2009001		Ecole Tamanui: Reconstruction de la cantine	25 360 850
2009002		Ecole Hiti Vai Nui/Vaitama: remise aux normes cantines etc...	21 734 500
2009003		Ecole Toata:construction d'un bloc sanitaire et rénovation	50 752 900
2009004		Ecole Vaitama:rénovation charpente préau	14 211 120
2009005		Ecole Ui Tama:construction salles de classes	19 000 000
2009006		Cuisine centrale:local poubelle, station	44 000 000
2009007		Mise en place de caisses automatiques et sécurisation des parkings municipaux	19 800 000
2009008		Aménagement d'une salle polyvalente à Taunoa	6 908 000
2009009		Construction d'escaliers a Mamao	5 000 000

*Le budget est tenu à la disposition du public à la Direction de l'administration et des finances. (L.2313.1)*

<p>Sur le rapport N° 2009-28 de Mr Jean-Claude CLARK</p>	<p><b>Délibération n° 2009-26</b>                  Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> la proposition de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés de mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement de titres d'identité et de voyage auprès des services de la Commune de Papeete, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer et à résilier, le cas échéant, la convention à intervenir.</p>	<p align="center">Unanimité dont 07 procurations</p>
--	--	--

	<p><i>Compte tenu des nouvelles exigences internationales et des enjeux en matière de sécurité publique, de nombreux pays ont notamment décidé d'améliorer la sûreté des titres de voyages. Initiée, à l'origine, par les États-Unis d'Amérique suite aux attentats du 11 septembre 2001, cette politique, relayée par l'Europe a pour objectifs principaux d'améliorer les délais d'obtention des titres mais également d'optimiser la lutte contre la fraude. C'est dans ce cadre que la France a décidé d'étendre le principe de sécurisation des passeports aux cartes nationales d'identité en généralisant la procédure d'enregistrement numérique des données biométriques.</i></p> <p><i>La réalisation de ces objectifs suppose que soit mise en œuvre une dynamique impliquant de nombreux interlocuteurs, à savoir, en Polynésie française :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>l'Antenne Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) représentée par le Haut-commissariat de la République, qui pilote le projet sous l'égide du Ministère de l'Intérieur ;</i></li><li>- <i>les services concernés de l'État;</i></li><li>- <i>les Communes qui sont favorables, le volontariat étant de mise ;</i></li><li>- <i>et les usagers.</i></li></ul> <p><i>Cette dynamique est caractérisée par la mise en place de dispositifs de recueils ou de stations d'enregistrement et de procédures appropriées d'établissement et de remise des titres sécurisés selon un processus de déploiement bien déterminé.</i></p> <p><i>L'installation et le fonctionnement de ces dispositifs de recueil impliquent la mise en œuvre de moyens techniques, matériels et humains spécifiques étant rappelé que l'Antenne Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) prend en charge :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>le raccordement à Internet des stations déposées (impliquant l'ouverture d'une ligne sécurisée, l'abonnement ADSL et la consommation téléphonique), leur maintenance, les réparations éventuelles et leur remplacement en cas d'incident technique ;</i></li><li>- <i>la formation des agents communaux et l'assistance téléphonique ;</i></li><li>- <i>une participation forfaitaire de 4.000 euros (480.000 fcfp) pour l'aménagement du local ou sera installé le dispositif de recueil.</i></li></ul> <p><i>Concernant les travaux d'aménagement du local de travail, la participation financière de l'Antenne Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pourra, le cas échéant, être complétée par une subvention de l'État qui étudiera les demandes, au cas par cas.</i></p> <p><i>Enfin, il est prévu une contribution financière annuelle forfaitaire de 5.000 euros (600.000 fcfp) par station d'enregistrement versés par l'État pour le fonctionnement du dispositif, cette participation ne compensant que faiblement les frais (salaires) des personnels qui assureront le service, ce poste représentant, dans le fonctionnement du dispositif, la charge la plus lourde.</i></p> <p><i>Pour cette première année (2009), il est prévu une participation calculée sur 6 mois correspondant à une mise en application programmée courant juin, soit 2.500 euros par station.</i></p> <p><i>Compte-tenu du nombre important de demandes de délivrance de titres enregistrées à Papeete les années passées, la mise en place de deux unités d'enregistrement est préconisée par l'État.</i></p> <p><i>Nonobstant l'aspect juridique du dossier, malgré la charge de travail et le coût supplémentaires qu'engendrera nécessairement le fonctionnement de ce service, ce dispositif s'inscrit dans la continuité de la politique de proximité initiée de longue date par la municipalité et perçue favorablement par les administrés et sa mise en œuvre permettra d'offrir, en la matière, un service plus accessible, efficace et rapide à la population.</i></p>	
<p>Sur le rapport N° 2009-29 de Mr Paul MAIOTUI</p>	<p><b>Délibération n° 2009-27</b> Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>INSTITUE</b> une régie</p>	<p>Unanimité dont 07</p>

	<p>de recettes publicitaires auprès de la Sarl B.Edition, pour la perception des recettes de la vente des espaces publicitaires dans la revue annuelle municipale « PAPEETE PRATIQUE », <b>NOMME</b> Mr Yvon BARDES, directeur de la Sarl B.Edition, régisseur de cette régie de recettes publicitaires.</p> <p><i>La commune réalise depuis quelques années un guide sur la ville de PAPEETE intitulé « PAPEETE PRATIQUE ». La production sera confiée pour l'édition 2009, par convention, à la société B EDITION.</i></p> <p><i>La commercialisation de ces espaces est confiée également par convention à la société B EDITION.</i></p> <p><i>Pour ce faire, il est créé une régie de recettes publicitaires et nommé un régisseur.</i></p>	procurations
--	---	--------------

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V°) Question diverses :

**1 - Monsieur le Maire invite Madame Danièle LIVINE à présenter le bilan sur trois mois (1<sup>er</sup> semestre 2009) de l'opération de nettoyage des Tags et Graffitis réalisée par le prestataire Neturban.**

Madame Danièle LIVINE remercie le Maire d'avoir soutenu cette opération et précise avoir souhaité présenter ce bilan afin de permettre aux membres du conseil d'apprécier au mieux le service rendu par le prestataire dans l'éventualité d'une prolongation de son contrat. Le bilan est présenté dans le tableau ci-après.

<b>Prestataire</b>	Entreprise « Neturban »
<b>Relation juridique</b> avec la Commune	Convention du 29 octobre 2008, entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2009, et courant jusqu'au 30 juin 2009 (6 mois, à titre expérimental) pour un montant forfaitaire de 400 000 fcp par mois.
<b>Date</b> de lancement de l'opération anti tags	1 <sup>er</sup> janvier 2009
Surface de <b>murs taggués</b> répertoriée	4 000 m2 en centre-ville
Surface de <b>murs déjà nettoyés</b> en 3 mois	953 m2, soit 353 m2 de plus que le minimum prévu par la convention
<b>Nombre</b> d'interventions réalisées	209
<b>Supports</b> assainis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 129 murs</li> <li>- 37 volets roulants</li> <li>- 33 panneaux signalétiques</li> <li>- 8 portes</li> <li>- 2 vitres</li> </ul>
Identification des <b>bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 126 commerçants</li> <li>- 43 bâtiments ou supports communaux</li> <li>- 34 murs de maisons d'habitation</li> <li>- 6 autres (écoles, Institut Malardé...)</li> </ul>
<b>Efficacité</b> de la mesure dans le temps	2 récidives enregistrées

<p><b>Satisfaction</b> de la mesure par la population</p>	<p>Les commerçants et particuliers bénéficiaires se déclarent très satisfaits de cette initiative communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la propreté apportée sur leurs murs</li> <li>- de la gratuité.</li> </ul>
<p><b>Mesures à venir</b> pour améliorer encore la lutte contre les tags et l'embellissement de la ville</p>	<p>1 - Reprendre une campagne d'information et de communication pour continuer de faire connaître la mesure.                  2 – Nécessité de mobiliser le Pays et des établissements comme l'OPT et l'EDT pour qu'ils interviennent sur leurs nombreux murs taggués.                  3 – Réflexion sur la mise à disposition d'un mur d'expression d'art urbain au bénéfice des jeunes.                  4 – Réflexion sur la relance de réalisations de fresques sur les volets roulants des magasins en centre-ville, en associant des groupes de jeunes graphistes (Jonathan, Arno...).</p>

Monsieur le Maire félicite et encourage Danièle LIVINE à poursuivre cette opération en invitant l'ensemble du conseil à être solidaire derrière elle. Il demande à ce que le bilan présenté soit communiqué à la presse pour la bonne information des administrés.

**2 – Monsieur le Maire invite ensuite Madame Danièle TEAHA à présenter le rapport d'activité des services placés sous son autorité.**

<p><u>BUREAU</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bureau de l'Action Sociale et Sanitaire (BASS)</b>                      5 agents (1+4)                      Chef de Bureau = 0                      Situé au RDC de l'hôtel de ville                      (Aile EST)</li> </ul>
<p><u>MISSIONS</u> :</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Constitution et Renouvellement des dossiers RSPF</li> <li>2. Certificat de vie et à charge</li> <li>3. Certificat de vie (retraités)</li> <li>4. Renseignements divers</li> <li>5. Assistance Judiciaire et démarche administrative</li> <li>6. Assistance aux personnes nécessiteuses</li> <li>7. Assistance aux personnes sinistrées</li> <li>8. Participations aux actions sociales et culturelles (SAGA = 4 enfants)</li> <li>9. Aides aux personnes âgées (secours + repas)</li> <li>10. Enquêtes sociales pour demandes de dégrèvement</li> <li>11. Constitution et renouvellement des demandes de bourses scolaires</li> <li>12. Secrétariat BASS et DAESC</li> </ol> <p>Total fréquentation minimum quotidienne : 45 visiteurs</p>
<p><u>OBSERVATIONS</u> :</p>	<p><u>Type de travail</u> : Bureau                      Accueil et entretien avec les administrés pour la constitution des dossiers de bourses, RSPF, aides aux personnes âgées, enquêtes ... etc                      Travaux de secrétariat du BASS et de la DAESC.</p>



	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
<b><u>RSPF</u></b>			<i>(Janvier à février)</i>
Constitution	826	859	242
RNV	1586	1686	447
<b><u>BOURSES</u></b>	881 (-39)	932 (+51)	Réception du 15 juin au 28 août 2009 1 <sup>ère</sup> commission 28 et 29 sept.2009 2 <sup>ème</sup> commission en janv/fév. 2010
100 %	798	896	
50 %	83	36	
<b><u>SECOURS MENSUELS</u></b>	87	86	96
<b><u>REPAS</u></b> Nbre. bénéficiaires	16	42- 3=39 <i>(3 décès en cours d'année)</i>	50
Coût repas	917 fcp	650 fcp	750 fcp

<u>BUREAU :</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bureau des Affaires Diverses (BAD)</b> 5 agents (1+ 3+1*)</li> <li>Chef de Bureau : James ESTALL</li> <li>Situé au RDC de l'hôtel de ville (Aile EST)</li> <li><i>* agent chargé du recensement qui doit intégrer le bureau des élections dès l'aménagement des locaux effectués.</i></li> </ul>
<u>MISSIONS :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Légalisation de signature</li> <li>2. Certificat de résidence</li> <li>3. Certificat de concubinage (CPS et OPH)</li> <li>4. Certificat de déménagement</li> <li>5. Recensement militaire (réforme du service national) Journées d' Appel à la Défense – JAPD</li> <li>6. Travaux de secrétariat</li> </ol> <p>Total fréquentation minimum quotidienne : 80 visiteurs</p>
<u>OBSERVATIONS :</u>	<p><u>Type de travail :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comptoir : Accueil et formalités</li> <li>2. Bureau : Accueil et entretien avec les administrés pour la constitution des dossiers de recensement</li> <li>3. Secrétariat et classement</li> </ol>

- Recensement 2008 – Classe 2012 /Année 1992  
(du 02 janvier au 31 décembre 2008)
- Recensement 2009 – Classe 2013 / Année 1993  
(du 02 janvier au 31 décembre 2009)

	<b>2008</b>	<b>2009*</b>
Naissances	4053	-----
Recensés	340	118
Recensés Régularisés	245	97
Inscrits d'office	3713	-----

\* recensement de janvier à mars 2009

BUREAU :

- **Bureau des Élections (BEL)**  
3 agents (1+ 2)

Chef de Bureau : Raivaru LAGARDE

Situé au RDC de l'hôtel de ville  
(Aile EST)

MISSIONS :

1. Révision de la liste électorale (Inscriptions+radiations),
2. Organisation des 5 réunions de la commission de révision de la liste électorale :
  - 3 réunions : de septembre à décembre de l'année en cours,
  - 2 réunions : janvier et février de l'année suivante.
3. Tirage au sort des jurés d'assises de l'année suivante entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juillet de l'année en cours (60 titulaires et 210 suppléants),
4. Notification à jurés d'assises,
5. Organisation des scrutins électoraux,
6. Gestion des urnes (prêts),
7. Renseignements élections,
8. Secrétariat et traitement du courrier.

OBSERVATIONS

Total fréquentation minimum quotidienne : 10 visiteurs

Type de travail :

1. Comptoir : Accueil et formalités administratives  
Secrétariat, classement et saisie des données de la liste électorale



<u>OBSERVATIONS :</u>	<u>Type de travail :</u>		
	1. Comptoir : Accueil et formalités (délivrance acte, reconnaissance, transcriptions, déclaration de naissances)		
	2. Bureau : Accueil et entretien avec les administrés pour la constitution des dossiers de mariage, déclaration de décès...etc		
	3. Secrétariat, classement et archivage		
		<u>2007</u>	<u>2008</u>
	Naissances	3814	3903
	Reconnaissances	286	384
	Transcriptions	94	86
	Mariages	126	138
	Décès	575	500
Enfants sans vie	26	25	
Naissances CHPF Mamao	2116	2226	
Naissances Clinique Paofai	823	867	
Naissances Clinique Cardella	876	803	

**3 – Monsieur le Maire, après avoir remercié Mme Danièle TEAHA, invite Mademoiselle Nicole BOUTEAU à présenter un bilan sommaire de la mission sur Nice dans le cadre du projet de jumelage.**

Mademoiselle Nicole BOUTEAU évoque au préalable la qualité de l'accueil et des relations que la délégation de Papeete a eues avec les élus et collaborateurs de la ville de Nice.

Elle précise ensuite les domaines qui seront privilégiés dans le cadre du jumelage à savoir :

- Le développement du partenariat universitaire,
- L'accueil et le soutien aux étudiants polynésiens de Nice,
- Le développement durable,
- La promotion touristique de la Polynésie française,
- Le développement économique.

Au titre des manifestations, il est envisagé notamment :

A Nice :

- La possibilité d'une participation de la ville de Papeete au prochain carnaval de Nice en février 2010 dont le thème sera "La planète bleue" ;
- L'organisation en 2010 (mai ou juin) d'une semaine polynésienne avec notamment des courses de pirogues, de porteurs de fruits, de prestations de danse, des expositions artisanales etc...

A Papeete

- L'organisation d'une SEMAINE NICOISE (période à définir en 2011)

La convention de jumelage devrait être signée à Papeete avant la fin de cette année (2009), la date devant être déterminée dans le cadre du calendrier d'événements de la commune et en fonction de la disponibilité de Christian ESTROSI.

La ville de Nice a désigné Nathalie LEPERS (Chargée de Projet à la Direction des Relations Internationales de la Ville de Nice) chef de projet chargé du jumelage avec la Ville de Papeete au sein de la Ville de Nice.

Le chef de projet de Papeete doit également être désigné et un groupe de travail constitué afin de définir l'organisation et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de ce jumelage.

**4 - Monsieur le Maire remercie Mademoiselle Nicole BOUTEAU et donne la Parole à Monsieur Roméo LE GAYIC :**

Ce dernier félicite le Maire pour les résultats obtenus au compte administratif.

Il indique ensuite que le C.U.C.S a organisé le Mardi 10 mars 2009 un séminaire sur le thème « ville santé ». Il propose, dans le prolongement des réflexions qui ont eu lieu à cette occasion, de créer une commission « santé » au sein du conseil.

Il fait savoir également que le C.U.C.S est disposé à soutenir les actions engagées par les communes et les associations en faveur de l'insertion et l'emploi. L'association « Aide, formation et insertion » qui intervient sur Papeete pourrait ainsi présenter une demande de subvention. Il propose que le conseil municipal constitue également une commission de travail sur ce thème.

Monsieur Roméo LE GAYIC termine son intervention en évoquant la panique qui a eu lieu dans la ville suite à l'alerte au Tsunami. Il pense qu'il est nécessaire de préparer la population à ces situations. A cette fin il demande la constitution d'une cellule de travail.

**5 – Monsieur le Maire remercie Monsieur Roméo LE GAYIC et donne la parole à Madame Johanna GATIEN.**

Celle-ci évoque le cas des familles en situation d'expulsion, et le travail de partenariat qu'elle met en œuvre avec l'O.P.H pour trouver des solutions à leur relogement. Si certaines familles acceptent les propositions d'autres sont parfois réticentes et les expulsions ne peuvent pas être évitées.

Monsieur le Maire remercie Madame Johanna Gatien pour son engagement au côté de ces familles.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30 mn.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Régina SUEN KO

Michel BUIILLARD